## SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES

Le Directeur Général

Abidjan, le 09 JAN 2018

N° .....SEPMBPE/DGBF/DAS

**/-**)

Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Monsieur le Directeur Général de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI);

Mesdames et Messieurs les Ordonnateurs des Etablissements Publics

Nationaux (EPN);

Monsieur le Directeur du Budget de l'Etat ;

Monsieur le Directeur du Contrôle Financier ;

Monsieur le Directeur de la Dette Publique ;

Monsieur le Directeur du Contrôle Budgétaire ;

Monsieur le Directeur du Patrimoine de l'Etat ;

Monsieur le Directeur des Opérations des Collectivités Décentralisées ;

Monsieur le Directeur des Marchés Publics ;

Monsieur le Directeur de la Solde ;

Monsieur l'Agent Comptable Central du Trésor;

Monsieur le Payeur Général du Trésor ;

Monsieur le Payeur Général du Secteur Parapublic ;

Monsieur le Payeur Général de la Dette Publique ;

Monsieur le Payeur Général des Institutions de la République ;

Monsieur le Payeur Général pour l'Etranger;

Monsieur le Payeur Général des Armées ;

Mesdames et Messieurs les Ordonnateurs délégués ;

Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Financiers ;

Mesdames et Messieurs les Trésoriers Généraux ;

Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires ;

Mesdames et Messieurs les Agents Comptables des Etablissements

Publics Nationaux;

Mesdames et Messieurs les Payeurs des Collectivités Décentralisées

## Objet: mise en place du budget de la gestion 2018.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la mise en place effective du budget 2018 dans le SIGFiP le **lundi 8 janvier 2018**.

Les notifications de crédits budgétaires alloués aux différentes unités administratives et les subventions de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) sous tutelle des départements ministériels ainsi que des collectivités territoriales, de même que les fiches de renseignement et de dépôt de signature sont à retirer par les Directeurs des Affaires Financières (DAF) des ministères et les Directeurs Régionaux du Budget pour le compte des Ordonnateurs délégués des circonscriptions administratives déconcentrées reliées au